

# Table des matières

<b>Assemblées des États membres de l'OMPI</b>	<b>2</b>
Ouverture des assemblées	2
Assemblées : décisions importantes	4
Déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle	7
Projet IMPACT : état d'avancement	8
Les pays les moins avancés (PMA) demandent une aide accrue	10
<b>L'Italie accueillera une réunion internationale sur les PME</b>	<b>12</b>
<b>Visites</b>	<b>13</b>
L'OMPI et la Fédération de Russie renforcent leurs liens	13
Le directeur général rencontre le président chinois	14
<b>Chine : droits des artistes interprètes ou exécutants</b>	<b>15</b>
<b>Protéger les marques dans le cyberspace</b>	<b>16</b>
<b>Conférence régionale sur le commerce électronique</b>	<b>17</b>
<b>Forum : Innovation et créativité, deux atouts pour le XXI<sup>e</sup> siècle</b>	<b>19</b>
<b>Atelier sur les indications géographiques</b>	<b>20</b>
<b>Partenaires africains de la voie PCT</b>	<b>20</b>
<b>Coopération pour le développement</b>	
La propriété intellectuelle et les femmes dans l'entreprise	21
Iran : colloque et séminaire	23
<b>Nouvelles publications</b>	<b>24</b>

# Assemblées des Etats membres de l'OMPI

## Ouverture des assemblées

Les réunions des assemblées des États membres de l'OMPI se sont ouvertes à Genève, le lundi 25 septembre, sur un appel lancé par le directeur général, M. Kamil Idris, aux 175 États membres de l'Organisation afin qu'ils renouvellent leur soutien pour relever les défis complexes à venir. M. Idris a également mis l'accent sur les principales réalisations de l'Organisation au cours de l'année écoulée, qui montrent que le programme de travail de l'OMPI est devenu plus complexe, qu'il s'est étoffé et qu'il s'est amplifié. "Le programme de travail de l'Organisation n'a jamais comporté autant d'éléments interdépendants, n'a jamais été aussi exigeant ni aussi complexe", a constaté M. Idris. "Pour pouvoir être mené à bien, il nécessite de nous tous une nouvelle façon de penser, de nouveaux instruments et un nouvel engagement politique".

"Continuons à construire une Organisation qui verra dans le changement un allié – je ne parle pas du changement pour le changement mais du changement qui nous permet de faire davantage de bien en le faisant mieux. Nous voulons une Organisation dotée de structures simplifiées, dont l'action soit plus ciblée et qui soit plus souple et mieux à même de faire face à des besoins mondiaux en mutation," a dit le directeur général.

M. Marino Porzio, qui présidait ces réunions des assemblées et exerce les fonctions de conseiller principal en matière de propriété intellectuelle auprès du Ministère des relations extérieures du Chili, a félicité le directeur général et le personnel de l'OMPI pour les réalisations accomplies récemment par l'Organisation



qui, selon lui, avaient clairement dépassé les attentes des États membres et contribué à combler le fossé existant entre les pays industrialisés et les pays en développement dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Le directeur général a rendu hommage au personnel de l'OMPI, dont il a loué le dévouement et l'engagement. Il a appelé les États membres à reconnaître la contribution du personnel et à constater combien il importe d'améliorer son bien-être pour que "cette loyauté du personnel sur laquelle l'Organisation doit pouvoir compter pour bâtir l'avenir repose sur des bases solides".

## Faits saillants mis en exergue par le directeur général :

- Au mois de mars dernier a été déposée la 500 000<sup>e</sup> demande PCT. Il avait fallu 18 ans pour atteindre les 250 000 demandes, il n'en a fallu que quatre pour doubler ce chiffre.
- Le système de La Haye, qui a encore gagné en souplesse et en convivialité suite à l'adoption de l'Acte de Genève, a enregistré en février sa 50 000<sup>e</sup> demande.
- Un nombre record de neuf États, dont le Japon, ont adhéré au Protocole de Madrid au cours des 12 derniers mois, ce qui témoigne d'une prise de conscience croissante des avantages pouvant découler du système de Madrid.
- À ce jour, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a reçu plus de 1240 affaires soumises par des plaignants de 68 pays et rendu plus de 500 décisions. À la demande des États membres, l'OMPI a engagé un deuxième processus de consultation sur les noms de domaine de l'Internet pour considérer des questions restant en suspens à cet égard. Le centre élabore en outre une procédure de règlement des litiges pour répondre aux besoins des fournisseurs de services logiciels.
- L'Organisation offre plusieurs nouveaux services en ligne, notamment la librairie électronique de l'OMPI et la collection de lois accessible en ligne (CLEA), dont la base de données permet d'effectuer des



Photo: Mercedes Martínez Dozal

*Ouverture de l'Assemblée générale de l'OMPI.*

- recherches en ligne sur 900 textes de loi de 35 pays. Des lois de 35 autres pays viendront s'y ajouter sous peu.
- Un chemin considérable a été parcouru dans le développement progressif et la codification du droit de la propriété intellectuelle. L'Organisation s'est fait une priorité de promouvoir l'adhésion aux traités Internet de l'OMPI, destinés à assurer la protection du droit d'auteur dans le cyberspace.
- Une conférence diplomatique qui a eu lieu en juin a abouti à l'adoption d'un nouveau traité, le Traité sur le droit des brevets, qui harmonise les formalités nationales et régionales en matière de brevets, avec pour résultat des procédures plus rapides et plus économiques.
- La nécessité de s'adapter à la rapidité des évolutions dans une société fondée sur la technologie a amené l'Organisation à adopter une approche non contraignante pour la réglementation de certaines questions. Un exemple en est la recommandation commune concernant la protection des marques notoires, adoptée l'an dernier.
- Afin de démythifier la propriété intellectuelle et d'en faire mieux comprendre l'importance pour le développement socio-économique et culturel, l'OMPI a créé l'Unité des pays les moins avancés, la Division de la gestion collective du droit d'auteur, la Division de la logistique et de la promotion des innovations et l'Académie mondiale de l'OMPI. L'Organisation fait porter l'essentiel de ses efforts sur le renforcement des systèmes nationaux de propriété intellectuelle, la création d'institutions et l'instauration à l'échelon national d'une culture de la propriété intellectuelle qui se perpétue durablement.
- Les sites Web de l'OMPI suscite un intérêt qui ne cesse de croître. Sur les six premiers mois de l'an 2000 seulement, 25 millions de demandes d'accès ont été enregistrées, à rapprocher des 29 millions enregistrés pour l'ensemble de l'année 1999. Il existe maintenant une version arabe du site Web, et une version russe est en préparation. ■



## Décisions importantes



Photo: Mercedes Martinez Dozal

Le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, expose au personnel de l'Organisation les résultats des travaux de l'Assemblée générale de l'OMPI.

Les États membres de l'OMPI ont conclu le 3 octobre leurs assemblées annuelles, après avoir pris un certain nombre de décisions importantes sur des propositions qu'ils avaient à examiner pendant leurs 10 jours de session. Ces décisions, qui concernent les travaux futurs de l'OMPI, sont notamment les suivantes :

### Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Pour la quatrième année consécutive, les États membres ont approuvé des réductions des taxes applicables au dépôt des demandes internationales selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Au 1<sup>er</sup> janvier 2001, tout déposant qui souhaite faire protéger son invention dans plus de six pays ou régions bénéficiera d'une réduction des taxes allant jusqu'à 17%. Depuis 1998, les taxes PCT diminuent chaque année pour tous les déposants. Pour les déposants qui utilisent la stratégie de dépôt la plus couramment employée, la réduction moyenne des taxes au cours de la

période considérée aura atteint 42% en janvier 2001.

Les États membres ont également décidé de créer un organe spécial chargé d'examiner les propositions de réforme du PCT, notamment celles qui ont déjà été présentées à l'Assemblée du PCT par les États-Unis d'Amérique et toute autre proposition qui sera soumise dans les mois à venir. La réforme du PCT portera sur des questions telles que la simplification des procédures de dépôt et de traitement des demandes en vertu du PCT, la réduction des coûts et la rationalisation des procédures de recherche et d'examen. L'organe spécial, dont les membres seront désignés par le directeur général après consultation des États membres, rendra compte de ses

travaux à l'Assemblée du PCT à sa session de septembre 2001 et fera des recommandations sur les propositions qui doivent être examinées à brève échéance. L'organe spécial aura également pour mandat d'examiner d'autres questions clés à aborder une fois la première étape achevée.

Les États membres ont aussi pris note des progrès réalisés dans l'exécution du projet d'automatisation du PCT, connu sous l'acronyme IMPACT (*Information Management for the Patent Cooperation Treaty*).

### Questions mondiales

L'assemblée a décidé de créer le Comité intergouvernemental de



l'OMPI sur la propriété intellectuelle en rapport avec les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore.

La première réunion de ce comité intergouvernemental se tiendra au printemps 2001. La participation au comité est ouverte aux 175 États membres de l'OMPI. Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales régionales accréditées y seront aussi invitées en qualité d'observateurs.

Les travaux du comité intergouvernemental seront axés sur les liens entre la question de propriété intellectuelle et i) l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices qui en découlent, ii) la protection des savoirs traditionnels et iii) la protection des expressions du folklore.

### **Petites et moyennes entreprises (PME)**

Les États membres ont approuvé la proposition du Secrétariat tendant à élargir le programme d'activités de l'OMPI pour aider les PME du monde entier à renforcer leur compétitivité grâce à une meilleure utilisation du système de la propriété intellectuelle. L'objectif consiste à renforcer la compétitivité des PME et à les aider à mieux exploiter leurs créneaux commerciaux, notamment à la faveur du commerce électronique.

### **Noms de domaine**

Les États membres ont passé en revue les activités de l'OMPI concernant les noms de domaine de l'Internet et la propriété intellectuelle et ont pris note du succès que rencontrent les services en ligne de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet assurés par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

Ils se sont également félicités des progrès réalisés dans le cadre d'une deuxième série de consultations élargies portant sur certaines questions relatives aux noms de domaine et aux droits de propriété intellectuelle qui restent préoccupantes et sources d'incertitude, telles que l'utilisation de mauvaise foi, abusive, trompeuse ou déloyale de noms de personnes ou d'indications géographiques.

### **Un nouveau logo pour l'OMPI**

Les États membres ont approuvé la création d'un nouveau logo de l'OMPI, qui traduira mieux l'image dynamique, novatrice, ouverte et efficace de l'Organisation. La démythification de la propriété intellectuelle est l'une des priorités de l'Organisation et projeter une nouvelle image de marque l'aidera à réussir dans cette entreprise. Le nouveau logo sera choisi à l'issue d'un concours international qui sera lancé en 2001.

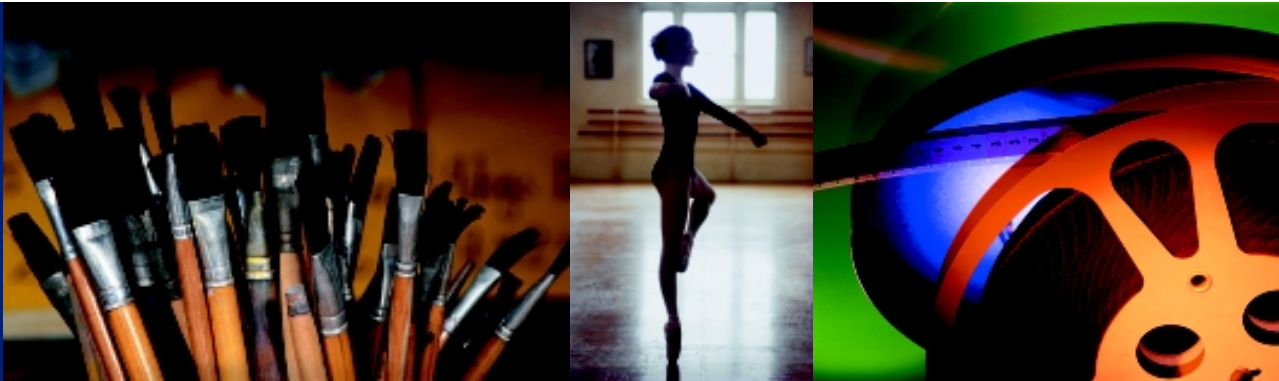
### **Journée mondiale de la propriété intellectuelle**

Le 26 avril – qui marque l'entrée en vigueur de la Convention instituant l'OMPI – est la date retenue pour la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Chaque année, cette journée donnera lieu à diverses activités organisées par l'OMPI et ses États membres. La journée sera une occasion particulière de sensibiliser le public au rôle et à la part de la propriété intellectuelle dans le développement économique, social et culturel de tous les pays.

### **Licences de marques**

Après trois ans de délibérations entre leurs experts, les États membres ont adopté une recommandation commune visant à simplifier et à harmoniser les procédures d'enregistrement des licences de marques.

La Recommandation commune concernant les licences de marques consiste en une série de lignes directrices qui définissent la liste maximale des indications et des éléments susceptibles d'être exigés par les autorités nationales ou régionales à l'égard d'une demande d'inscription de licence ou d'une requête en annulation ou en modification d'une inscription. De nombreux pays exigent que les licences de marques soient inscrites auprès d'un organisme public et les conditions imposées à cet égard, qui ►



varient selon les pays, peuvent constituer de lourdes contraintes pour les propriétaires de marques et leurs preneurs de licences, ce qui freine la croissance du commerce international.

La recommandation commune complète le Traité sur le droit des marques (TLT) dans la mesure où elle contribue à la simplification et à l'harmonisation des procédures relatives à la concession de licences de marques. Les dispositions de la recommandation commune seront réexaminées ultérieurement dans le contexte d'une révision globale du TLT.

L'année dernière, les États membres ont adopté une Recommandation commune sur la protection des marques notoires visant à préciser, renforcer et compléter la protection internationale des marques notoires. Cette recommandation énonce les critères spécifiques à la définition des marques notoires et les conditions à observer pour déterminer si une marque est notoire dans tel ou tel État membre.

L'adoption de résolutions internationales fait partie de la stratégie suivie par l'OMPI pour s'adapter à l'évolution rapide dans le domaine de la propriété industrielle en explorant de nouvelles possibilités d'accélérer l'élaboration de principes et de règles d'application universelle et complète les activités traditionnelles de plus longue haleine en matière de normalisation internationale qui sont fondées sur les traités.

## Déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle

Les États membres ont pris note de la Déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle adoptée dans le courant de l'année par la Commission consultative des politiques (CCP) de l'OMPI.

## Programme et budget

Les États membres ont approuvé des propositions tendant à adopter, en ce qui concerne les fonds de réserve et les excédents budgétaires, une nouvelle politique porteuse de transformations radicales dans les opérations budgétaires et financières de l'Organisation. Ces changements permettront d'incorporer les éventuels excédents futurs dans le processus d'établissement du budget ordinaire. Cela renforcera encore la transparence financière et la capacité de reddition de comptes de l'Organisation, dont les recettes proviennent essentiellement des services qu'elle assure aux entreprises et au secteur privé. Les opérations budgétaires et financières de l'Organisation seront rationalisées, ce qui devrait aboutir à des procédures plus simples et plus claires.

## Réforme statutaire

Les États membres ont franchi une première étape décisive vers la simplification de la structure juridique et décisionnelle des organes directeurs de l'OMPI, qui a consi-

dérablement évolué au cours de l'existence de l'Organisation. Concrètement, cette première étape s'est traduite par la disparition de cinq organes directeurs, leur nombre étant ainsi ramené de 21 à 16. Les États membres vont continuer à débattre de la poursuite de la réforme.

## Locaux

Les États membres ont été informés de l'état d'avancement des travaux relatifs aux deux projets de construction. Le premier devrait être achevé en septembre 2002 : c'est la rénovation de l'ancien bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui offrira 450 places de travail, une cafétéria de 300 places et 144 places de stationnement. Les travaux de construction d'un nouveau bâtiment à usage de bureaux comprenant 500 places de travail et une salle de conférence pouvant accueillir 600 délégués devraient, eux, débiter en octobre 2001 pour s'achever mi-2004. ■



## Déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle

Le 26 septembre, le prince Hassan bin Talal de Jordanie a officiellement présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI la Déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle, message vigoureux sur l'importance de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de création de richesses. Cette déclaration sous-tendra les efforts déployés pour faire mieux comprendre l'universalité de la propriété intellectuelle.

La Commission consultative des politiques (CCP), organe purement consultatif présidé par le prince Hassan, a adopté cette déclaration au printemps dernier. La CCP est composée d'éminents responsables politiques tels que M. Petar Stoyanov, président de la Bulgarie, M. Fidel Ramos, ancien président des Philippines et M. Hisamitsu Arai, vice-ministre chargé des affaires internationales au Ministère japonais du commerce et de l'industrie. La déclaration, dont M. Arai est à l'origine, met en évidence la valeur universelle et l'importance de la propriété intellectuelle dans les sociétés contemporaines fondées sur le savoir.

*“la déclaration illustre comment la propriété intellectuelle existe chez tous les peuples, est applicable à toutes les époques et à toutes les cultures et comment elle a marqué l'évolution du monde et contribué historiquement au progrès des sociétés.”*

Le prince Hassan a déclaré que “la déclaration en soi jette les bases d'une position commune... non seulement sur la nature mais aussi sur la portée des notions fondamentales en matière de propriété intellectuelle, et propose des principes directeurs quant à l'équité nécessaire au sein du système”.

La déclaration préconise la mise en œuvre de nombreuses activités pour sensibiliser le public, diffuser des informations à valeur ajoutée sur la propriété intellectuelle et améliorer les services d'enregistrement international. Elle décrit dans leurs grandes lignes les mesures qui permettraient d'assurer une utilisation efficace de la propriété intellectuelle et de protéger la diversité culturelle et l'identité des peuples.

Le prince Hassan a ajouté que “la déclaration illustre comment la propriété intellectuelle existe chez tous les peuples, est applicable à toutes les époques et à toutes les cultures et comment elle a marqué l'évolution du monde et contribué historiquement au progrès des sociétés.” Elle souligne l'importance de stratégies visant à renforcer la coopération au niveau mondial aux fins de la mise en œuvre et de la

poursuite du développement du système de la propriété intellectuelle dans l'intérêt de tous.

Lorsque M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, a pris la tête de l'Organisation en novembre 1997, il a constaté que les questions de propriété intellectuelle n'étaient pas assez souvent à l'ordre du jour des dirigeants nationaux, d'où la création de la CCP. Aujourd'hui, la propriété intellectuelle fait partie des stratégies politiques nationales et de la stratégie commerciale des grandes entreprises.

L'Assemblée générale de l'OMPI a pris officiellement note de la déclaration. Elle a aussi pris note d'un document sur le rôle de l'OMPI dans un monde en mutation, établi par M. Henry Olsson, membre de la CCP et conseiller spécial au Ministère suédois de la justice. Ce document passe en revue les principaux sujets de controverse actuels dans le domaine de la propriété intellectuelle, tels que la protection par brevet des plantes, des produits pharmaceutiques et des gènes, et indique des solutions possibles pour traiter ces questions. ■



Photo: Mercedes Martínez Dozal

*Le prince Hassan bin Talal arrive à l'OMPI pour présenter la Déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle.*

## Projet IMPACT : état d'avancement

Lors des dernières assemblées des États membres, un rapport de situation a été présenté sur le projet IMPACT (*Information Management for the Patent Cooperation Treaty*). Avec un budget de 40 millions de francs suisses, le projet d'automatisation du PCT (Traité de coopération en matière de brevet) est le plus grand projet jamais entrepris par l'OMPI dans le domaine des techniques de l'information.

L'expansion rapide du système du PCT – où le taux de croissance a été en moyenne de près de 20% par an sur les dix dernières années, avec un nombre de dépôts qui devrait atteindre le chiffre record de 90 000 en l'an 2000 – démontre l'importance de ce projet pour la communauté de la propriété intellectuelle. L'automatisation du PCT permettra de réduire les frais pour les déposants, qui bénéficieront aussi de services plus efficaces. L'OMPI est engagée depuis un an déjà dans la mise en œuvre de ce projet, qu'elle prévoit de mener à terme en 2003.

Le projet comprend quatre phases, désignées chacune par un nom correspondant à la composante du système qu'elle permettra de réaliser :

### 1. IMPACT – système de communication (COR)

L'objectif de la phase COR est de créer un nouveau système pour la communication de certains documents en rapport avec le PCT à destination des offices désignés/élus, des administrations chargées de la recherche internationale, des administrations chargées de l'examen préliminaire international ou des offices nationaux des États contractants du PCT. La planifica-

tion de la phase COR est terminée. Le champ d'activité de cette première phase du projet a été défini, un modèle opérationnel préparé et un scénario de faisabilité établi.

### 2. IMPACT – Bureau international (IB)

La phase IB, qui en est encore au stade de la planification, établirait un nouveau système de traitement des demandes internationales au sein du Bureau international (sauf lorsque celui-ci agit en tant qu'office récepteur), y compris la publication automatisée des demandes internationales. Un projet de définition du champ d'activité de cette phase est actuellement en révision, la version définitive étant prévue pour le dernier trimestre de l'an 2000. On prévoit de débiter la planification détaillée de cette phase IB au premier trimestre de l'an 2001.

### 3. IMPACT – office récepteur/Bureau international (RO/IB)

L'objectif de la phase RO/IB est d'établir un nouveau système de traitement des demandes internationales déposées auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur. La version finale du projet de définition de son champ d'activité devrait également être établie durant le dernier trimestre de l'an 2000 et la planification détaillée de cette phase débiter au premier trimestre de l'an 2001, en parallèle avec la planification de la phase IB.

### 4. IMPACT – dépôt électronique (E-Filing)

La phase "dépôt électronique" a deux objectifs distincts : l'adoption d'une norme relative au dépôt et au traitement électroniques des demandes internationales et la mise en œuvre d'un système de dépôt élec-





tronique des demandes internationales basé sur le logiciel PCT-EASY actuel. Le Bureau international a élaboré à cet effet un plan de projet de haut niveau.

La phase "dépôt électronique" du projet IMPACT est divisée en deux étapes, à savoir un projet pilote de dépôt électronique selon le PCT et la mise en œuvre du dépôt électronique selon le PCT.

#### Première étape :

- finalisation des modifications apportées aux instructions administratives du PCT, qui établiront le cadre juridique et les normes techniques nécessaires à la mise en œuvre du dépôt électronique des demandes;
- début de l'élaboration d'un prototype en mars 2001;
- élaboration d'un système pilote qui permettra au RO/IB de commencer à recevoir à partir de novembre 2001 des demandes internationales sur papier communiquées parallèlement sous forme électronique, qui auront été préparées à l'aide du logiciel PC-EASY; et
- examen des instructions administratives du PCT modifiées et entrée en vigueur de celles-ci en septembre 2002, ce qui permettra aux offices récepteurs dotés de la capacité technique nécessaire de recevoir des demandes internationales sous forme électronique.

#### Deuxième étape :

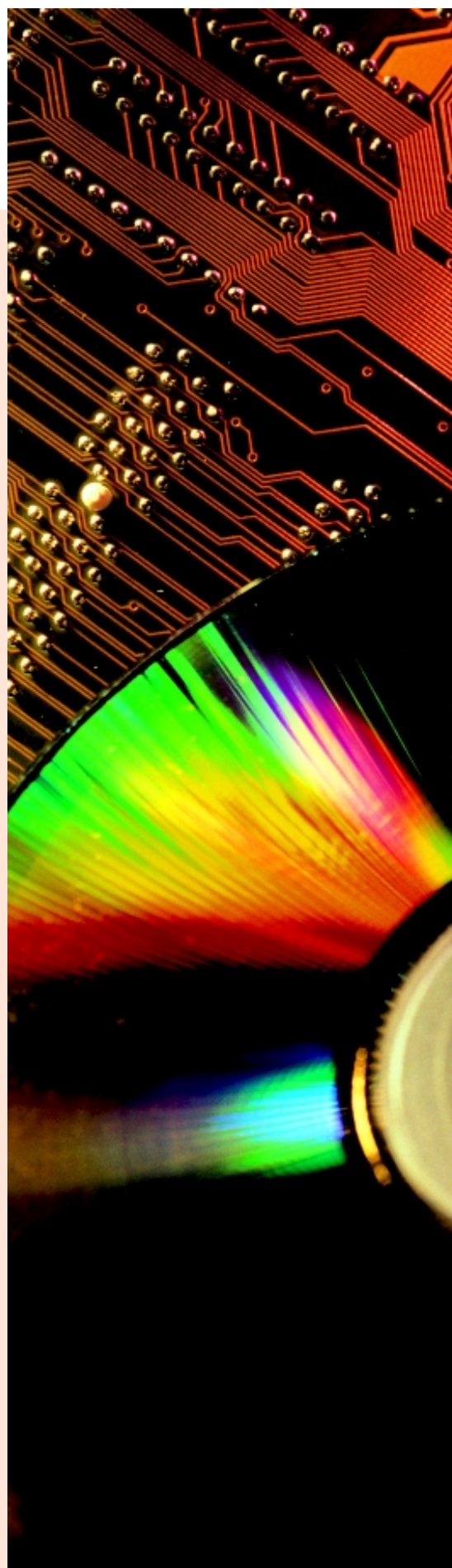
- RO/IB commence à recevoir des demandes internationales sous forme électronique en décembre 2002;

## Les utilisateurs du PCT

En 1999, 212 déposants PCT ont été à l'origine de 31,4% (soit 21 359) des 68 038 demandes internationales publiées, chacun d'entre eux en ayant déposé 35 ou plus. Sur ces 212 déposants, 46,2% ressortissaient des États-Unis d'Amérique, 17,0% du Japon et 11,8% de l'Allemagne. Quarante-neuf avaient à leur nom plus de 100 demandes publiées chacun. Comme en 1998, la société Siemens a été le plus gros utilisateur du PCT, avec 1348 demandes internationales publiées en 1999.

- le logiciel serveur destiné aux offices récepteurs est mis à la disposition des offices récepteurs autres que RO/IB en avril 2003; et
- la version du logiciel PCT-EASY destinée aux entreprises est mise à disposition en juillet 2003.

Compte tenu de la nécessité de remanier largement le texte de la future septième partie des instructions administratives du PCT et de son annexe F et de procéder à de nouvelles consultations concernant leur nouveau libellé, l'Assemblée du PCT a décidé, à sa vingt-huitième session tenue en mai 2000, qu'il y avait lieu de revoir les dates prévues pour le dépôt en ligne de demandes PCT. Lors de la session de septembre de l'Assemblée du PCT, les États membres ont pris note du nouvel échéancier présenté dans le rapport de situation concernant le projet IMPACT. ■

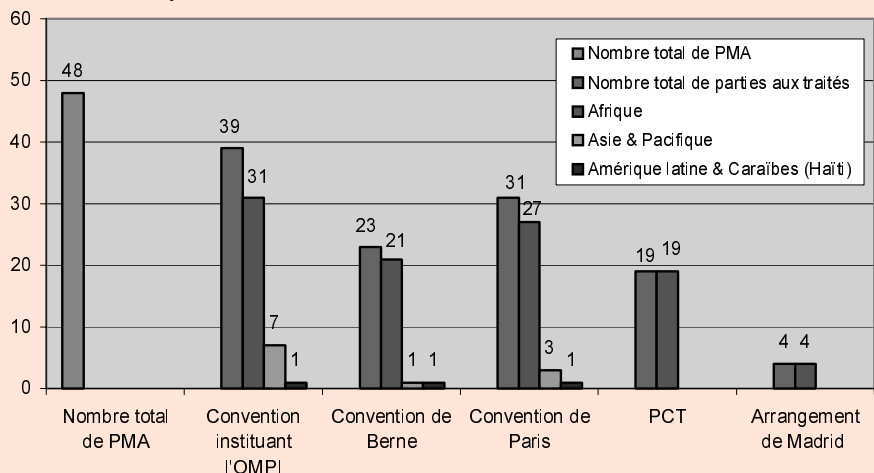


## Les pays les moins avancés (PMA) demandent une aide accrue

Au seuil du troisième millénaire, la protection de la propriété intellectuelle s'affirme progressivement comme un instrument politique important et efficace pour de nombreux aspects du développement socioéconomique. Lors des assemblées des États membres, plusieurs des pays les moins avancés (PMA) ont demandé une assistance accrue de la part de l'OMPI afin de pouvoir exploiter pleinement ces possibilités. À l'ère des économies et des sociétés fondées sur le savoir, de nombreux PMA voient dans l'adhésion à la Convention instituant l'OMPI et à différents traités administrés par l'OMPI un élément fondamental dans la poursuite de leurs objectifs nationaux de développement. Le programme de l'OMPI en faveur des PMA vise à les aider à atteindre ce but.

Autrefois, la sphère de la propriété intellectuelle était polarisée sur deux domaines principaux : le système des brevets, établi pour protéger des inventions relatives à des produits ou des procédés dans un domaine technique particulier, et

Nombre de PMA ayant adhéré à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'OMPI



le droit d'auteur, traditionnellement lié au monde des arts et des idées, qui ne faisaient généralement pas l'objet d'études ou de controverses majeures. Aujourd'hui, les droits de propriété intellectuelle touchent l'économie, le droit, les relations internationales, la culture, la santé, le droit de l'homme, la politique et l'éthique.

Il y a dans le monde 48 PMA, dont 39 seulement sont membres de l'OMPI. Le graphique ci-dessus

indique le nombre de PMA qui sont parties à la Convention instituant l'OMPI et à différents traités administrés par l'OMPI. Unique PMA de la région Amérique latine et Caraïbes, Haïti se présente seul sur le graphique.

### Nombre de PMA ayant adhéré à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'OMPI

Une quinzaine de PMA ont notifié à l'OMPI qu'ils ont une loi sur le droit d'auteur et quelques-uns ont une législation de propriété intellectuelle. Plusieurs PMA ont créé des sociétés de gestion collective dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes. L'OMPI mène actuellement quelque 24 plans d'action sur mesure (NFAP) et autres projets en rapport dans les PMA.

La faiblesse générale du système de la propriété intellectuelle dans les PMA se manifeste, entre autres choses, par des capacités gestionnaires et techniques insuffisamment



Un marché en Haïti.

Photo: Arttoday

développées, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, par des faiblesses dans l'administration publique, le système juridique et les institutions et par des lacunes dans l'infrastructure physique. Compte tenu de cette situation, l'OMPI attache une importance particulière au développement des PMA et leur fournit, par le moyen des plans d'action ciblés, une assistance multi-disciplinaire spécialement conçue pour répondre aux besoins particuliers du pays.

Le programme en faveur des PMA élargit la méthodologie d'assistance

de l'Organisation par l'instauration d'un partenariat nouveau avec, notamment, des décideurs et des fonctionnaires nationaux, des organisations non-gouvernementales et la société civile en vue de créer des systèmes de propriété intellectuelle ou de moderniser ceux qui existent, en tenant compte des objectifs et des besoins du pays. Il coordonne les efforts déployés pour surmonter les problèmes de développement auxquels les PMA ont à faire face, en coopération étroite avec les institutions des Nations Unies et avec les organisations régionales de propriété intellectuelle.

Pour promouvoir et renforcer le système de la propriété intellectuelle, il ne suffit pas de s'attacher à l'élaboration de normes et de règles et à la création de mécanismes de sanction. Pour que le programme profite aux PMA, l'OMPI doit aussi prendre systématiquement en considération certains facteurs non-juridiques qui entravent l'acceptation des systèmes de propriété intellectuelle dans le développement socioéconomique des PMA. Le programme tient compte de cette préoccupation des PMA en centrant son action sur les technologies de l'information et de la communication pour étayer dans les PMA le fonctionnement d'une économie fondée sur le savoir.

Dans les PMA, faute d'information adéquate sur les systèmes de propriété intellectuelle on perçoit souvent la protection de la propriété intellectuelle comme servant à protéger les intérêts étrangers. La diffusion systématique d'informations, par les moyens de communication aussi bien traditionnels que modernes, sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de la théorie et de la pratique des différentes disciplines de la propriété intellectuelle peut contribuer à mieux expliquer l'intérêt social, économique et culturel de la protection de la propriété intellectuelle.

Depuis la création à l'OMPI du programme en faveur des PMA, des travaux ont été entrepris pour démontrer l'utilité des systèmes de propriété intellectuelle aux ministres, parlementaires et journalistes des PMA. Le programme se propose de montrer le lien qui existe entre le système de protection de la propriété intellectuelle et l'investissement, la recherche au service du développement et le transfert des techniques, afin d'encourager le renforcement des institutions et la modernisation des systèmes de propriété intellectuelle de ces pays. ■

### De janvier 1998 à juin 2000, l'OMPI a mené dans les PMA les activités suivantes :

- 1927 fonctionnaires de PMA travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle ont suivi une formation à la sensibilisation et à la valorisation des ressources humaines (1351 de pays d'Afrique, 343 de la région Asie-Pacifique, 210 de PMA arabophones et 23 d'Haïti);
- 34 PMA ont bénéficié d'une assistance pour créer ou moderniser leur office de propriété intellectuelle en le dotant d'une infrastructure institutionnelle et de ressources adéquates, de personnel qualifié, de techniques de gestion modernes et d'un accès à des systèmes d'appui informatique;
- les offices de propriété intellectuelle de la plupart des PMA, y compris ceux qui ne sont pas membres de l'OMPI, ont reçu, à leur demande, la visite d'experts qui les ont conseillés sur la modernisation des systèmes de gestion et la rationalisation des procédures administratives;
- de nombreux fonctionnaires de PMA ont bénéficié d'une prise en charge de l'OMPI pour effectuer des séjours d'étude dans le cadre de l'Académie mondiale de l'OMPI et visiter des offices de propriété industrielle afin d'y étudier différents aspects de la modernisation;
- 32 PMA ont bénéficié de l'assistance de l'OMPI en matière législative dans les domaines de la propriété intellectuelle, du droit d'auteur et des droits voisins ainsi que des indications géographiques;
- des conseils et une assistance ont été fournis aux PMA en ce qui concerne la création ou le renforcement de sociétés de gestion collective;
- dans un but de sensibilisation à l'importance et aux incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), l'OMPI, en coopération étroite avec d'autres organisations internationales, a organisé des réunions nationales, régionales et interrégionales à l'intention des PMA sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Une vision claire et équilibrée de cet accord permet aux PMA d'évaluer dans quelle mesure leur législation nationale actuelle est en conformité avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC.



## L'Italie accueillera une réunion internationale sur les PME

Le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, et le ministre italien de l'industrie et du commerce extérieur, M. Enrico Letta, ont annoncé qu'une conférence internationale visant à améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) moyennant l'utilisation efficace du système de propriété intellectuelle serait organisée en Italie au début de l'année prochaine. L'annonce a été faite à la suite d'une réunion entre MM. Idris et Letta, qui a eu lieu le 4 octobre au siège de l'OMPI à Genève.

M. Letta, qui est aussi responsable de l'Office italien des brevets et des marques, a dit que le Gouvernement italien manifeste un intérêt constant pour la promotion des PME. Lors de la réunion des assemblées des États membres de l'OMPI, la délégation italienne s'est jointe à d'autres États membres pour recommander vivement que l'OMPI s'attache à promouvoir l'utilisation

du système de propriété intellectuelle par les PME. En juin dernier, le Ministère italien de l'industrie et du commerce extérieur et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont organisé à Bologne (Italie) une conférence à l'intention des ministres chargés des PME et de l'industrie.

L'OMPI a également pris part à la conférence de Bologne, intitulée "Améliorer la compétitivité des PME dans l'économie mondiale : stratégies et politiques". La conférence a adopté la Charte de Bologne, qui trace un schéma directeur que les gouvernements pourront suivre pour promouvoir le secteur des PME.

M. Letta a dit que le forum qui se tiendra en Italie serait organisé en partenariat avec l'OMPI. "Cette réunion fera suite à l'excellente initiative prise par le Gouvernement

italien en faveur des PME," a fait remarquer M. Idris. "L'objectif sera de concevoir un nouveau système qui permette aux PME d'améliorer et de renforcer leur compétitivité sur les marchés de façon à obtenir de meilleurs résultats financiers." M. Idris a souligné que dans la plupart des économies nationales, les PME représentent un secteur très innovateur et dynamique qui contribue de façon significative à la croissance économique et que, dans certains cas, le rythme de croissance de ces entreprises est supérieur à celui des grandes sociétés.

Lors des discussions relatives aux PME qui se sont tenues pendant les assemblées des États membres de l'OMPI, M. Idris a fait observer que "l'une des priorités des décideurs consiste désormais à encourager les petites et moyennes entreprises du monde entier à utiliser de façon plus efficace le système de propriété intellectuelle dans le cadre de leur stratégie commerciale". Les techniques modernes, et notamment l'Internet, ont multiplié et accéléré les possibilités de partage des connaissances et de l'information; d'où l'attention plus grande consacrée actuellement aux mécanismes juridiques et techniques permettant de protéger les actifs incorporels sur le marché mondial. "La propriété intellectuelle jouera donc un rôle toujours plus grand dans cet environnement économique mû par la connaissance", a souligné M. Idris. ■



Photo: Mercedes Martinez Dozal

*M. Kamil Idris, M. Andrea Negrotto Cambiason, ambassadeur et représentant permanent de l'Italie, et M. Enrico Letta ont annoncé la tenue en Italie d'une conférence sur les PME.*

## Visites

### L'OMPI et la Fédération de Russie renforcent leurs liens

À l'occasion d'une visite à Moscou effectuée les 11 et 12 octobre par M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, a été signé un programme de coopération historique visant à stimuler la protection de la propriété intellectuelle en Russie. En présence du vice-premier ministre russe, M. Ilia Klebanov, qui supervise les questions de propriété intellectuelle au sein du Gouvernement russe, ce programme a été signé le 11 octobre par M. Idris et, au nom de la Fédération de Russie, par M. Alexandre Korchaguine, directeur général de l'Office des brevets et des marques de la Fédération de Russie (ROSPATENT).

Le programme jette les bases de la poursuite du développement de l'infrastructure juridique et technique existante dans le domaine de la propriété intellectuelle. Il comprend une série d'initiatives en faveur de la modernisation du système actuel, de la sensibilisation du public, de l'utilisation du système de propriété intellectuelle par le secteur privé en Fédération de Russie et de l'amélioration de l'accès à l'information technique.

M. Idris s'est félicité de cet événement important, signe supplémentaire de l'engagement du Gouvernement russe en faveur de la protection de la propriété intellectuelle. "Nous vivons les plus beaux jours de la coopération entre l'OMPI et la Fédération de Russie. ROSPATENT est un partenaire à part entière et nous sommes convaincus que, sous la direction de M. Korchaguine, notre collaboration avec cet office continuera à être constructive et fructueuse", a déclaré le directeur général. ROSPATENT a été rétabli dans ses fonctions d'autorité exécutive fédérale de la Fédération de Russie



À Moscou, sur la Place Rouge. Au centre, M. Kamil Idris et M. Alexandre Korchaguine.

en vertu d'un décret pris cette année par le président Vladimir Poutine, qui témoigne de l'appui sans réserve du Gouvernement russe à cet organisme. Aux termes de ce décret, ROSPATENT est chargé de tous les aspects de la protection de la propriété intellectuelle, y compris le droit d'auteur et les droits connexes.

Le directeur général a également pris la parole lors d'une conférence internationale sur le rôle des offices de brevets régionaux dans la création du système mondial de protection de la propriété industrielle, qui s'est tenue à Moscou le 12 octobre 2000. M. Roman Ormorov, directeur de l'Office national de la propriété intellectuelle de la République kirghize (Kyrgyzpatent) est président du Conseil d'administration de l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), a ouvert cette conférence, qui marquait le cinquième anniversaire de la création de l'OEAB.

M. Korchaguine, au nom du président Vladimir Poutine, a ensuite fait une déclaration dans laquelle il a

notamment fait part du soutien indéfectible du Gouvernement russe à la poursuite du développement du système de propriété intellectuelle dans ce pays et félicité l'Organisation eurasiennne des brevets pour son succès.

Dans son discours devant la conférence, M. Idris a souligné le rôle essentiel joué par les institutions régionales de propriété intellectuelle dans la démythification de la propriété intellectuelle et dans l'obtention de gains d'efficacité grâce à l'harmonisation et à l'unification des procédures. Il a fait valoir la nécessité d'appuyer l'action de ces institutions et a félicité l'Organisation eurasiennne des brevets pour ses résultats impressionnants. En reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la protection de la propriété intellectuelle dans la région, M. Idris a par ailleurs décerné une médaille de l'OMPI à M. Victor Blinnikov, président de l'Organisation eurasiennne des brevets, et l'a félicité pour sa récente réélection à la tête de l'organisation. ■

## Le directeur général rencontre le président chinois

Le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, a rencontré le président de la république populaire de Chine, M. Jiang Zemin, le 11 octobre 2000 à Beijing. La Conférence internationale sur l'ingénierie et la technologie a été pour tous deux l'occasion de mettre en évidence l'utilité universelle de la propriété intellectuelle.

Le président Jiang Zemin a souligné l'importance des questions de propriété intellectuelle pour la communauté scientifique. La présence d'autres orateurs, dont M. Samuel Ting, Prix Nobel de physique de nationalité chinoise, a donné plus de poids encore à ces propos. M. Idris a salué l'engagement personnel de M. Zemin dans le travail de promotion de la propriété intellectuelle en Chine.

“Les droits de propriété intellectuelle constituent le fondement même de la vie et de la coexistence des êtres humains,” a déclaré M. Idris dans le discours qu'il a prononcé devant la conférence. “Au cours du siècle à venir, aucune culture ne pourra se sentir étrangère à cette question et toutes les nations seront intrinsèquement concernées”. Le directeur général a mis l'accent sur l'importance capitale de la propriété intellectuelle dans notre société contemporaine, particulièrement en ce qui concerne les progrès de l'ingénierie et de la technologie. Il a aussi souligné les perspectives que les techniques modernes de l'information offrent et les défis qu'elles posent. “L'ère du numérique nous oblige à inventer et à mettre en œuvre des mesures de sanction efficaces destinées à assurer le respect des droits de propriété intellectuelle ainsi que l'intégrité du système dans lequel ils s'inscrivent”, a-t-il déclaré. À



*M. Kamil Idris s'entretient de diverses questions de droit d'auteur avec M. Xu Jialu, vice-président du comité permanent de l'Assemblée nationale du peuple.*

cet égard, il a également mentionné la nécessité de mettre à jour et de moderniser les concepts actuels de propriété intellectuelle afin de permettre au système de s'adapter à la rapidité du progrès technologique et de s'appliquer à tous les domaines.

Le directeur général a mentionné un certain nombre de mesures, par exemple les activités de formation et les campagnes de sensibilisation du public, que l'OMPI met en œuvre pour démythifier la propriété intellectuelle et promouvoir son utilisation. “Il est vital que les décideurs, les responsables politiques et le grand public comprennent que la propriété intellectuelle influe considérablement sur la manière dont leur avenir sera façonné et que, à partir de là, ils apprennent à reconnaître le rôle que jouent les droits de propriété intellectuelle pour encourager l'innovation et la créativité, deux moteurs du progrès au XXI<sup>e</sup> siècle. Il est également vital de prendre conscience du fait que la source de ces deux richesses se trouve à l'intérieur de chacun de

nous. Aujourd'hui, un pays ne doit plus compter uniquement sur ses ressources matérielles traditionnelles, nécessairement limitées, mais se tourner vers celles, inépuisables, de l'invention et du savoir qui, bien présentes dans l'esprit de ses citoyens, ne demandent qu'à être libérées.”

La conférence était organisée par l'Académie chinoise d'ingénierie, en collaboration avec le Conseil des académies d'ingénierie et de technologie. Cet événement majeur pour la communauté scientifique et technologique avait lieu à Beijing pour la première fois.

Parmi les orateurs figuraient des personnalités de renom dans le domaine des sciences et de la technologie, tels M. Samuel C.C. Ting, M. William A. Wulf, président de l'Académie nationale d'ingénierie des États-Unis d'Amérique, Sir Alec Broers, vice-président de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), M. Hans-Jürgen Warnecke, président de Fraunhofer Gesellschaft (Allemagne) et



M. Xu Kuangdi, maire de Shanghai et membre de l'Académie chinoise d'ingénierie. La conférence a rassemblé quelque 2800 participants, membres de la communauté scientifique internationale et personnalités politiques de haut rang.

M. Idris s'est également entretenu avec M. Xu Jialu, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée nationale du peuple afin d'aborder certains sujets liés au droit d'auteur, dont le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) qui définissent des normes minimales de protection du droit d'auteur dans le cyberspace. ►

## Rencontre entre le directeur général et le président de l'INTA



Photo: Mercedes Martinez Dozal

M. Kamil Idris, M. Kimbley L. Muller et M. Marino Porzio, qui présidait l'Assemblée générale de l'OMPI.

M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, s'est entretenu le 27 septembre avec M. Kimbley L. Muller, président de l'Association internationale pour les marques (INTA). Cet entretien a porté sur l'adhésion attendue des États-Unis d'Amérique au Protocole de Madrid, ainsi que sur les activités de promotion conjointes de l'INTA et de l'OMPI.

## Chine : droits des artistes interprètes ou exécutants

L'OMPI a participé au colloque international sur la protection des droits musicaux, organisé par la Fédération internationale des musiciens (FIM) en coopération avec l'Association chinoise des musiciens et qui s'est tenu à Beijing du 18 au 20 octobre.

Au cours de ce colloque ont été traités différents aspects de la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants, dont la pratique législative et contractuelle, l'incidence de la mondialisation sur l'industrie musicale, la diversité culturelle et l'emploi des artistes interprètes ou exécutants, ainsi que la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

Un représentant de l'OMPI a parlé des normes internationales établies en matière de protection du droit d'auteur et des droits connexes dans les traités administrés par l'OMPI, en particulier le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de



l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT); il a en outre évoqué la prochaine conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, qui va se tenir à Genève du 7 au 20 décembre.

Les participants, au nombre desquels figuraient des compositeurs et des interprètes, des représentants du Gouvernement chinois, des professeurs de droit et un représentant de l'Organisation internationale du

travail (OIT), ont débattu de l'importante question qu'est la mise en place d'un système de gestion collective des droits pour les interprètes.

M. Li Lanqing, vice-premier ministre de la République populaire de Chine, a souligné l'importance de la protection des droits musicaux et de la lutte contre la piraterie en Chine, compte tenu en particulier de la numérisation et de la mondialisation de l'économie. ■

## Séminaire pour la région Asie

Pendant sa visite en Chine, M. Idris a également prononcé une allocution d'ouverture au Séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur la protection des nouvelles technologies par la propriété intellectuelle, organisé en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle (SIPO) de la République populaire de Chine et qui s'est déroulé à Beijing du 10 au 12 octobre 2000. Mme Jiang Ying, commissaire du SIPO, a également prononcé une allocution au nom des autorités chinoises pour l'ouverture du séminaire.

Dans son intervention, le directeur général a montré qu'il est important d'assurer la protection des nouvelles technologies afin de protéger leur évolution future et de dynamiser le développement économique et social. M. Idris a salué les efforts de modernisation déployés par les autorités chinoises pour moderniser les opérations relatives à la propriété intellectuelle et il a réaffirmé que l'Organisation continuerait d'apporter son soutien à ces actions nationales, destinées à renforcer la protection de la propriété intellectuelle dans le pays.

Pendant le séminaire, des sujets d'une grande diversité ont été abordés par le biais, notamment, de séances spécialisées dans le domaine des inventions biotechnologiques, de la protection des ressources génétiques et de la biodiversité, ainsi que du commerce électronique. D'autres questions liées au droit d'auteur en matière de nouvelles technologies ont également été traitées.

À Beijing, M. Idris a aussi visité le Centre chinois de formation en matière de propriété intellectuelle, partenaire important pour les programmes d'enseignement à distance proposés par l'Académie mondiale de l'OMPI. ■

# Protéger les marques dans le cyberspace

Lors d'une réunion du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), les délégués se sont mis d'accord sur des principes directeurs visant à faciliter l'application du droit des marques existant dans le cyberspace, et sur un nombre limité d'exceptions au principe de responsabilité. Ils ont donné leur accord de principe à un ensemble de dispositions visant à protéger les marques et autres droits de propriété industrielle dans le cyberspace afin de prévenir les conflits liés à l'utilisation de signes sur l'Internet.

Les délégations de 86 États membres de l'OMPI, de cinq organisations intergouvernementales et de 17 organisations non gouvernementales ont participé à cette réunion, qui a eu lieu au siège de l'OMPI du 11 au 15 septembre. Les négociateurs sont parvenus à un consensus sur la plupart des dispositions importantes du texte, qui sera soumis pour adoption à la prochaine session du Comité permanent, au mois de mars 2001.

Le caractère universel de l'Internet et les nouvelles formes d'utilisation des signes rendues possibles par les progrès de la technique (adresses universelles, mots-clés, etc.) entrent en conflit avec la nature territoriale des droits de propriété industrielle, qui sont accordés par des autorités nationales ou régionales et dont l'application est géographiquement limitée. En vertu du droit des marques, il est illégal pour quiconque d'utiliser, sans le consentement du propriétaire, la marque ou un signe identique ou similaire sur le territoire où elle est protégée. Le projet



Photo: IBM

de dispositions vise à faciliter l'adaptation des législations nationales existantes aux problèmes juridiques que pose l'utilisation de signes sur l'Internet.

Le système établi, qui régit l'acquisition, le maintien en vigueur ou la violation des droits attachés à des marques, permet la coexistence dans différents pays de signes identiques portant sur des produits ou des services de différentes catégories. Or, l'Internet, en tant que vecteur de communications mondial, permet au propriétaire d'une marque d'être présent immédiatement et simultanément dans le monde entier, quel que soit l'endroit où il se trouve. Il est donc source de conflits potentiels entre propriétaires de marques revendiquant le droit d'utiliser des signes identiques sur l'Internet. Le projet de dispositions vise à préserver les intérêts des propriétaires légitimes de marques et à prévenir les conflits en fixant des conditions qui permettront à des marques similaires de coexister sur l'Internet. Il s'agit là d'une innovation majeure dans le droit des marques.

## Conférence régionale sur le commerce électronique

Étant donné que chaque pays a un cadre juridique différent des autres en matière de propriété intellectuelle, ces mesures permettront de rattacher l'utilisation d'une marque sur l'Internet à la législation en matière de propriété industrielle de tel ou tel pays. Elles sont également conçues pour permettre la coexistence de marques dans le cyberspace, moyennant l'utilisation de renonciations spécifiques. Cela contribuera à éviter que soient prononcées des injonctions de portée mondiale qui seraient préjudiciables à la croissance du commerce électronique.

Le SCT a également examiné les solutions possibles aux conflits entre marques et indications géographiques et aux conflits entre indications géographiques homonymes. Il a décidé qu'il convenait de poursuivre l'examen de cette question et il a prié le Secrétariat de rédiger un document d'information pour améliorer la compréhension des questions juridiques en jeu. Ce document sera soumis pour examen à la prochaine session du SCT, en 2001. ■



### Les intervenants

En coopération avec le Gouvernement jordanien, l'OMPI a organisé une conférence sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle, qui s'est tenue à Amman du 18 au 20 septembre; l'objectif était de faire mieux connaître dans la région l'amplitude et l'importance du commerce électronique, ainsi que les incidences de celui-ci sur le commerce international et la propriété intellectuelle.

Cette conférence, qui s'adressait à de hauts fonctionnaires nationaux chargés des questions de politique ayant trait au commerce électronique et à la propriété intellectuelle, ainsi qu'à des juristes, économistes, gestionnaires d'entreprises et spécialistes des techniques de l'information, a attiré plus de 100 participants.

Les intervenants ont parlé des perspectives et des enjeux du commerce électronique sur l'Internet et ont traité de la protec-

tion des droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique, de la sanction des droits et du règlement des litiges. À la fin de la réunion, les participants ont rédigé un document comportant des constatations et des recommandations à l'intention des gouvernements des pays arabes et de l'OMPI.

Ils ont reconnu que des réseaux de communication mondiale tels que l'Internet donnent aux pays arabes des possibilités commodes d'intégration à l'économie mondiale. Ils ont constaté que la coopération régionale est un cadre essentiel pour le développement et l'intensification des échanges entre pays arabes, ainsi qu'entre les pays arabes et le reste du monde. Ce cadre pourrait faciliter l'établissement de normes uniformes et de concepts communs en ce qui concerne les questions de commerce électronique et les principes de protection de la propriété intellectuelle en rapport avec ces questions. Ils ont également reconnu comme fondamentaux le





besoin de compétences spécialisées en techniques de l'information et la nécessité d'une infrastructure appropriée pour permettre au commerce électronique de bien se développer dans la région.

Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- que les gouvernements des pays arabes mettent en place une infrastructure technique et juridique pour le développement du commerce électronique selon les principes internationaux de la protection de la propriété intellectuelle, en prenant en considération les dispositions des traités Internet de l'OMPI. Cela aurait une incidence directe sur les économies des pays arabes, à l'ère des techniques de l'information et du réseau mondial de communication;
- que les gouvernements jouent un rôle actif à l'échelon international pour contribuer à la formulation de politiques internationales concernant le commerce électronique et la propriété intellectuelle;
- que les gouvernements des pays arabes favorisent le développement des techniques de l'information, introduisent l'enseignement des savoir-faire informatiques et Internet à l'école primaire et remodelent les programmes universitaires de façon à mieux les cibler et à renforcer l'offre d'enseignement dans le domaine des techniques de l'information;
- que ces gouvernements renforcent aussi leurs réseaux de communication d'informations, et qu'ils recherchent et trouvent les moyens d'utiliser la langue

arabe comme outil de communication afin d'étendre l'utilisation de ces réseaux à des groupes plus diversifiés d'utilisateurs dans les pays arabophones;

- que l'OMPI poursuive son assistance technique destinée à développer la protection de la propriété intellectuelle dans la région, notamment par l'automatisation des offices de propriété intellectuelle et par l'interconnexion de ces offices au moyen d'un réseau arabe ou de réseaux mondiaux de communication;
- que l'OMPI organise des séminaires nationaux et régionaux afin de concourir à l'élaboration d'une politique arabe uniforme sur toutes les questions émergentes de techniques de l'information et de propriété intellectuelle. Une politique uniforme constituerait une position commune dans la réflexion qui est menée sur ces questions à l'échelon international et modèlerait la formulation de réactions appropriées;
- que l'OMPI continue à jouer un rôle de premier plan dans le règlement des litiges portant sur des noms de domaine et à fournir aux administrateurs des services d'enregistrement de noms de domaine des pays arabes les conseils techniques dont ils ont besoin pour adopter les meilleures pratiques en matière d'enregistrement de noms de domaine, pour coordonner les échanges d'expertise en eux et pour normaliser leurs procédures d'enregistrement. ■

## Accords de coopération signés par l'OMPI

Cette année a été marquée pour l'OMPI par le renforcement notable des liens juridiques avec d'importantes organisations intergouvernementales. Le Secrétariat de l'OMPI a conclu plusieurs accords visant à instaurer d'étroites relations de travail et une coopération solide avec d'autres organisations intergouvernementales.

Un accord de coopération entre l'OMPI et le Comité consultatif juridique afro-asiatique (AALCC) a été signé le 14 août et un autre a été signé entre l'OMPI et le Secrétariat de la coopération ibéro-américaine (SECIB) le 8 novembre.



*M. Francis Gurry, sous-directeur général de l'OMPI, et M. Wafik Zaher Kamil, secrétaire général de l'AALCC, lors de la signature de l'accord.*



*M. Jorge Alberto Lozoya, secrétaire du SECIB, et M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, signent l'accord de coopération entre les organisations qu'ils représentent.*



## Forum

# Innovation et créativité, deux atouts pour le XXI<sup>e</sup> siècle

Une réunion intitulée *Colloque sur la créativité et les inventions – un avenir meilleur pour l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle* s'est tenue à Helsinki du 5 au 7 octobre pour examiner l'importance fondamentale des inventions et de l'innovation pour le développement commercial dans les économies de demain, fondées sur la technologie et le savoir. Au cours de cette réunion, des représentants des secteurs public et privé ont étudié les relations qui existent entre la créativité, les droits de propriété intellectuelle et le développement, ainsi que les contributions majeures apportées par la créativité et l'innovation à la création de richesses et au progrès technique, social et culturel.

Le colloque a attiré quelque 170 hauts fonctionnaires nationaux, responsables politiques des domaines économiques et techniques, universitaires et hommes d'affaires de 40 pays et des représentants de plusieurs organisations internationales. Ces deux journées de réflexion ont été consacrées aux six grands thèmes suivants :

- invention et innovation : deux préalables au progrès, indispensables à la survie même de l'humanité;
- inventeurs, innovateurs et créateurs – le capital intellectuel des nations;

- création d'un milieu favorable à l'exploitation et au perfectionnement des inventions en tant que service rendu à la société;
- aspects économiques des inventions et des innovations, rôle des entreprises de recherche-développement et des petites et moyennes entreprises (PME) dans le processus d'innovation;
- conditions d'une exploitation réussie des inventions sur le plan économique et social;
- importance et protection des inventions et des innovations dans une société fondée sur le savoir; rôle et enjeux futurs de la propriété intellectuelle pour les créateurs, les entreprises, le législateur et la société.

“La créativité et l'inventivité sont des caractéristiques fondamentales, déterminantes pour l'avenir de l'humanité. Il est donc de l'intérêt des États de développer et de protéger la propriété intellectuelle,” a déclaré Mme Tarja Halonen, présidente de la République finlandaise, dans l'allocution qu'elle a prononcée au colloque.

La Finlande est l'un des pays au monde où le pourcentage par habitant d'utilisation de l'Internet et de fournisseurs de services Internet est le plus élevé. Ce facteur, ajouté à un financement accru de la recherche-développement et à la promotion active des petites et moyennes

entreprises, a nettement aidé à faire du pays l'un des principaux fabricants de produits de haute technologie.

Le colloque était organisé conjointement par l'OMPI et l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande, en coopération avec le Ministère finlandais du commerce et de l'industrie et le Ministère finlandais de l'éducation, de la science et de la culture. Ont également contribué au colloque les organisations suivantes : Chambre de commerce internationale (CCI), Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA), Confédération industrielle et patronale de la Finlande (TT) et Fédération des associations d'inventeurs finlandais (KEKE), ainsi que l'entreprise de télécommunications finlandaise NOKIA.

Ce colloque s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par l'OMPI pour faire en sorte que les systèmes de propriété intellectuelle évoluent vers une protection des œuvres de création et d'innovation par des moyens plus largement accessibles, plus conviviaux, plus économiques et plus efficaces, dans l'intérêt même de l'humanité. À une époque où le savoir et l'information comptent de plus en plus dans la richesse des nations, le système de propriété intellectuelle joue un rôle fondamental en valorisant ces éléments intangibles pour les convertir en actifs économiques. ■



## Atelier sur les indications géographiques



Un atelier régional sur la protection des indications géographiques a eu lieu les 9 et 10 octobre dans les îles Brijuni, en Croatie. Cet atelier était organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office national de la propriété intellectuelle de la République de Croatie. Il a rassemblé 102 participants de 17 pays de la région, dont la Croatie.

Au cours de cet atelier, des spécialistes de l'OMPI, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Commission des communautés européennes, ainsi que de différents pays participants et milieux intéressés ont présenté des exposés. La protection internationale des indications géographiques, l'administration des systèmes nationaux de

protection, la définition des indications géographiques à l'échelon national et différentes questions en rapport avec l'efficacité de contrôles de qualité pour les produits commercialisés sous les indications géographiques protégées ont été les principaux thèmes débattus.

Cet atelier venait à point nommé, la protection des indications géographiques étant une question d'importance capitale pour les pays de la région. Il a permis aux participants, qui se sont accordés à en reconnaître l'utilité, d'obtenir des informations de première main sur les évolutions les plus récentes dans les activités de l'OMPI, de l'OMC et de l'Union européenne. L'atelier leur a également fourni une excel-

lente occasion de comparer leurs expériences nationales en matière de protection des indications géographiques.

En outre, plusieurs producteurs croates ont profité de cette réunion pour faire la promotion de produits culinaires locaux qui bénéficient déjà de la protection des indications géographiques. ■

## Partenaires africains de la voie PCT

En coopération avec l'Office européen des brevets (OEB), l'Office allemand des brevets et des marques, l'Office des brevets du Royaume-Uni et l'Institut national français de la propriété industrielle (INPI), l'OMPI a organisé trois séminaires itinérants destinés à mieux faire connaître la possibilité de passer par les organisations régionales africaines pour utiliser le système du Traité de coopération en matière de brevet (PCT), et à promouvoir l'usage de cette facilité. Ces trois séminaires itinérants ont eu lieu en septembre.

Les personnes qui déposent une demande de brevet en vertu du PCT peuvent demander pour leur invention la protection d'un brevet régional dans les États membres de l'Or-



Arbre de mai bavarois à Munich.

ganisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) en désignant ces deux organisations sur leur formulaire de demande PCT. En 1999, les statistiques établies par les deux offices font apparaître une augmentation régulière, quoique encore limitée, du nombre de demandes PCT entrées en phase régionale OAPI et ARIPO ces dernières années. Cela témoigne d'un intérêt croissant de la part de déposants, en particulier de certains pays européens et des États-Unis d'Amérique, qui recherchent une protection par brevet en Afrique, en tant que marché potentiel. Ces séminaires itinérants ont donc été organisés pour promouvoir l'utilisation de l'OAPI et de l'ARIPO auprès des déposants PCT.



# Coopération pour le développement

## La propriété intellectuelle et les femmes dans l'entreprise

Les séminaires, qui se sont tenus à Munich, Londres et Paris, ont réuni entre 15 et 20 participants. Pour le secteur privé, il s'agissait surtout de conseils en brevets et d'experts en propriété industrielle; quelques participants venaient aussi d'entreprises des domaines de la santé, de l'alimentation, des télécommunications et de l'industrie lourde. Pour le secteur public, les fonctionnaires participants venaient d'administrations nationales chargées de questions sanitaires, médicales et pharmaceutiques, d'organismes en rapport avec la recherche, d'associations juridiques et de l'OEB, ainsi que des offices nationaux de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni.

Au programme figuraient les questions suivantes :

- la coopération économique entre pays africains et pays étrangers
- le PCT, porte d'accès à l'Afrique
- l'Accord de Bangui
- la voie OAPI-PCT
- l'Accord de Harare
- la voie ARIPO-PCT

Les participants ont posé de nombreuses questions sur la désignation de l'ARIPO et de l'OAPI dans le cadre du PCT et sur d'autres points connexes. À propos de l'acceptation du modèle d'utilité, les représentants de l'ARIPO ont fait savoir aux participants que l'ARIPO commencera à accepter des demandes de modèle d'utilité au nom des États membres à compter de janvier 2001. La durée d'un modèle d'utilité sera de dix ans à compter de la date de priorité.

Les séminaires ont contribué à clarifier certaines questions relatives à l'ouverture de la phase régionale dans les systèmes ARIPO/OAPI et ont permis aux utilisateurs de mieux comprendre le fonctionnement des voies OAPI-PCT et ARIPO-PCT.



Les participantes de la conférence au Nigéria

Un séminaire de l'OMPI destiné à promouvoir la propriété intellectuelle auprès de femmes chefs d'entreprise a eu lieu en septembre à Abuja (Nigéria). L'objectif était de contribuer à faire prendre conscience aux entrepreneurs femmes de l'intérêt de la propriété intellectuelle comme outil de croissance économique et industrielle, et de faire ressortir les avantages pouvant découler du système de la propriété intellectuelle.

Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement nigérian, était spécifiquement conçu pour les pays africains anglophones. Il a réuni environ 80 participantes d'entreprises commerciales et manufacturières de 15 pays, ainsi que des participantes du pays hôte représentant des institutions gouvernementales et non gouvernementales très diverses.

Dans son allocution d'ouverture, M. Ibrahim Bunu, ministre nigérian du district fédéral, a fait l'historique de la propriété intellectuelle au Nigéria et souligné l'importance de la propriété intellectuelle pour le progrès technologique et industriel dans le monde. Il a réaffirmé l'engagement du Nigéria en faveur de la protection et de la promotion de la propriété intellectuelle et a annoncé que le Nigéria allait créer, avant la fin de l'année, une commission de la propriété intellectuelle.

Les intervenants ont constaté qu'il existe un besoin dans la plupart des pays d'Afrique de mieux faire connaître les différentes facettes de la propriété intellectuelle et son rôle dans le développement et la croissance économique. Ils ont invité les femmes chefs d'entreprise à continuer à s'informer, au-delà du séminaire, de l'utilité de la propriété ►



*Les intervenants*

intellectuelle pour leurs activités dans les entreprises.

M. Geoffrey Onyeama, directeur à l'OMPI du Bureau Afrique, a donné un bref aperçu des faits nouveaux dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'orientation stratégique du programme de coopération pour le développement de l'Organisation. M. Onyeama a souligné la pertinence des thèmes du séminaire pour l'activité des participantes dans leur entreprise, et les a invitées à cerner des domaines critiques en vue d'une collaboration future.

### Points forts de la session

Pour de nombreuses participantes, ce séminaire était une première prise de contact avec les concepts de la propriété intellectuelle. La première séance a donc été consacrée à la définition de différents aspects de la propriété intellectuelle et de ses applications. Les exposés ont traité de questions très concrètement en rapport avec les activités entrepreneuriales des femmes :

- la protection du droit d'auteur;
- les savoirs traditionnels et la technologie indigène en tant que propriété intellectuelle;
- la protection des indications géographiques et des dessins et modèles industriels, l'accent

étant mis particulièrement sur les motifs textiles;

- le brevet en tant qu'instrument de promotion de l'activité inventive;
- le commerce électronique;
- le transfert de techniques par la concession de licence et le franchisage et les points fondamentaux dans la négociation d'un contrat de licence;
- les atteintes aux droits de marques, la concurrence déloyale et la protection contre la contrefaçon.

Les participantes ont surtout posé des questions concrètes sur des points tels que la protection des marques contre la contrefaçon, la protection des motifs textiles et de l'artisanat traditionnels, la durée de la protection, les frais à prévoir, la création des richesses grâce aux systèmes de propriété intellectuelle, l'utilité de déposer des demandes de brevets alors que de nombreux offices de propriété intellectuelle d'Afrique ne sont pas en mesure d'effectuer un examen, ou n'ont à cet égard qu'une capacité limitée, et la nécessité d'avoir accès à l'Internet pour exploiter les possibilités du commerce électronique.

### Recommandations

À la dernière séance, les participantes ont formulé des recommandations au sujet de l'appui que

l'OMPI pourrait apporter aux femmes entrepreneurs dans le domaine de la propriété intellectuelle. Parmi celles-ci :

- organiser des séminaires similaires destinés aux femmes d'affaires à l'échelon national et régional;
- étudier le meilleur moyen d'atteindre un nombre maximum de femmes chef d'entreprise et choisir un lieu commode et accessible qui permette à la plupart d'entre elles de participer;
- diffuser publications et matériels de formation et faire en sorte qu'ils parviennent aux bénéficiaires;
- conseiller les femmes chefs d'entreprise sur le rôle qu'elles ont à jouer dans l'actualisation et la révision de la législation en temps opportun;
- procurer un raccordement à l'Internet aux associations de femmes chefs d'entreprise et de femmes d'affaires.

Ce séminaire a fait naître de grands espoirs chez les participantes, qui se sont engagées à le reproduire à l'échelon national, avec l'appui de l'OMPI et des offices nationaux de propriété intellectuelle. ■

## Iran : colloque et séminaire

En septembre se sont tenus à Téhéran un colloque régional et un séminaire national, tous deux organisés par l'OMPI en collaboration avec l'Organisme d'État chargé de l'enregistrement des actes et des titres pour la République islamique d'Iran, et tous deux consacrés aux incidences de l'Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

Le colloque régional a attiré 34 participants venus des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Brunei Darussalam, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam, ainsi qu'une centaine de participants iraniens.

M. Narendra Sabharwal, directeur à l'OMPI du Bureau Asie et Pacifique, a annoncé que le colloque allait être mis à profit pour passer en revue la situation des pays de la région en ce qui concerne la sanction des droits de propriété intellectuelle, en vue de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Il a

insisté sur le rôle crucial que les services gouvernementaux, en particulier les autorités judiciaires et douanières, jouent dans la sanction effective de ces droits.

S.E. l'Ayatollah Hashemi Shahrodi, chef du pouvoir judiciaire, s'est fermement prononcé dans son allocution d'ouverture en faveur de la protection de la propriété intellectuelle et de l'adhésion à la Convention instituant l'OMPI et à plusieurs des traités administrés par l'OMPI.

Les participants au colloque ont passé en revue les mesures à la frontière dont disposent les autorités douanières et les instances judiciaires conformément aux législations de la région. Ils ont examiné le rôle que les offices de propriété intellectuelle peuvent jouer pour faire respecter les droits et le rôle des pouvoirs publics, en particulier des autorités douanières, en ce qui concerne la sanction effective des droits de propriété intellectuelle et la sanction de ces droits dans l'environnement numérique. Les pays ont présenté des rapports sur l'état

d'avancement de leurs travaux de mise en conformité à cet égard avec l'Accord sur les ADPIC. Des exposés ont fait ressortir l'intérêt économique, pour les pays en développement, d'une réelle protection de la propriété intellectuelle et de mécanismes de règlement, aussi bien pour les différends entre États que pour les litiges entre particuliers.

Le séminaire national qui a fait suite au colloque a contribué à une meilleure compréhension de l'évolution internationale dans le domaine des droits de propriété intellectuelle et de la nécessité d'élaborer des textes de lois conformes à l'Accord sur les ADPIC.

Le séminaire a été suivi par environ 250 participants, au nombre desquels de hauts fonctionnaires nationaux de l'organisme d'enregistrement et des ministères de l'industrie, du commerce, de la culture et de la technologie et de l'instruction islamique, ainsi que des représentants de la magistrature, d'entreprises, d'universités, de cabinets juridiques et de l'administration des douanes.

L'ouverture du séminaire a été prononcée par S.E. le Hojatoleslam Mehdi Karubi, chef du pouvoir législatif et président du Parlement de la République islamique d'Iran, qui a fait part de la volonté politique de l'Iran d'adhérer à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'Organisation. M. Karubi a déclaré que des experts devaient étudier, expérimenter et évaluer les traités administrés par l'OMPI, afin que l'Iran puisse adhérer à ceux qui présentent un réel intérêt pour le pays. Ce sera bénéfique pour la créativité et pour les créateurs en Iran, a-t-il ajouté. ■

*(Cinquième à partir de la gauche) S.E. l'hohatoleslam Mehdi Karubi, chef du pouvoir législatif et président du Parlement de la République islamique d'Iran, lors du séminaire national qui s'est tenu à Téhéran.*



Photo: République islamique d'Iran



## Nouvelles publications

- *Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques* (japonais) n° 204(J), 15 francs suisses
- *Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels* (arabe) n° 262(A), 12 francs suisses
- *Qu'est-ce que le PLT?* (français) L450PLT/F, (anglais) n° L450PLT/E, (espagnol) L450PLT/S, gratuit
- *Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) version 2000* (français) n° 433(F), (allemand) n° 433(G), (anglais) n° 433(E), (espagnol) n° 433(S)



## Conférence diplomatique

### 7 - 20 décembre (Genève) Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles

La conférence diplomatique négociera, en vue de son adoption, un instrument international sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.

*Invitations* : Les États membres de l'OMPI, la Communauté européenne et, en qualité d'observateurs, les États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI et certaines organisations.

Les publications de l'OMPI peuvent être obtenues auprès de la Section de la commercialisation et de la diffusion :

**OMPI**  
34, chemin des Colombettes  
C.P. 18  
CH-1211 Genève 20, Suisse

**Téléphone : 41 22 338 91 11**  
**Télécopieur : 41 22 740 18 12**  
**Adresse électronique :**  
**publications.mail@wipo.int**

Vous pouvez aussi les commander en ligne : **[www.ompi.int/ebookshop](http://www.ompi.int/ebookshop)**

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (A pour l'arabe, E pour l'anglais, F pour le français, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 70, Suisse.

La *Revue de l'OMPI* est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La *Revue de l'OMPI* est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :  
**Administrateur aux publications**  
OMPI  
34, chemin des Colombettes  
C.P.18  
CH-1211 Genève 20, Suisse  
Téléphone: 41 22 338 91 11  
Télécopieur : 41 22 733 54 28  
Adresse électronique :  
[Wipo.mail@wipo.int](mailto:Wipo.mail@wipo.int)

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :  
**M. le rédacteur en chef**  
Revue de l'OMPI  
(à l'adresse ci-contre)

© 2000 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle  
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse